

PROCEDURE D'OBTENTION D'UN VISA

PAS DE VISA NECESSAIRE

Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (pays de l'Union européenne (UE) et Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de Suisse, vous n'avez pas besoin d'obtenir de visa étudiant pour étudier ou faire un stage en France, quelque soit la durée du programme de Gastronomicom que vous ayez choisi.

LE VISA ÉTUDIANT COURT SÉJOUR type "C" (moins de 90 jours)

Si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (pays de l'Union européenne (UE) et Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de Suisse, et selon votre nationalité, vous devez peut être obtenir un visa étudiant pour suivre vos études en France même si votre séjour est inférieur à 3 mois.

Notez cependant que les ressortissants de certains pays non-européens sont dispensés de visa si leur séjour n'excède pas 90 jours. **Par exemple: Australie, Brésil, Canada, Hong Kong, Japon, Mexique, Taïwan, USA...**

Pour plus d'informations consultez le site de Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/node/2211>

LE VISA ÉTUDIANT LONG SÉJOUR type "D" (plus de 90 jours)

Si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (pays de l'UE et Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de Suisse, vous devez demander un visa étudiant long séjour pour suivre des études ou faire un stage en France pendant une durée supérieure à 3 mois. Ce visa vous permet de séjourner en France au maximum un an sans avoir à demander de titre de séjour. Vous devrez néanmoins faire valider votre visa à votre arrivée.

Attention : il est important de demander un VISA ÉTUDIANT LONG SÉJOUR type "D".

Source: <https://www.campusfrance.org>



VISA DEPENDANT DE VOTRE NATIONALITÉ		
PAYS / REGIONS (liste non exhaustive)	COURT SEJOUR (moins de 90 jours)	LONG SEJOUR (plus de 90 jours)
EU, EEE Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse	PAS DE VISA NECESSAIRE	PAS DE VISA NECESSAIRE
Albanie, Andorre, Antigua, Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Guatemala, Honduras, Hong Kong, Israël, Japon, Macao, Malaisie, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Martin, Saint Siège, Serbie, Salvador, Seychelles, Seychelles, Singapour, Taïwan, Uruguay, USA, Venezuela	PAS DE VISA NECESSAIRE	VISA NECESSAIRE
Tous les autres pays	VISA NECESSAIRE	VISA NECESSAIRE

Ces informations étant susceptibles de changer, il est conseillé de vous rapprocher de votre ambassade.

Comment faire la demande de visa ?

Après le paiement des frais d'inscription + 40% des frais de scolarité GASTRONOMICOM vous fournissons les 4 lettres nécessaires pour demander le visa étudiant à l'ambassade française.

Tout d'abord vous devez vous enregistrer à Campus France pour faire le premier entretien avec l'ambassade ou le consulat. Cette procédure dure environ 2 mois. Ils feront le point sur votre niveau d'anglais (car les cours sont dispensés en anglais dans notre école), votre objectif, les raisons qui vous conduisent à étudier en France et vos capacités financières vous permettant de rester en France. Une forte motivation pour la gastronomie est importante pour eux, comme pour nous !

Sur les lettres que GASTRONOMICOM vous fournissons pour obtenir le visa, nous expliquons que nos cours sont dispensés en anglais c'est pourquoi ils évalueront votre niveau d'anglais pour être sûr que vous pourrez suivre les cours !

Le dossier :

Votre demande doit inclure tous les documents demandés. Le type de documents à fournir varie d'un pays à l'autre; il n'y a pas de liste établie au niveau internationale. Vous pouvez généralement télécharger cette liste sur le site internet de l'ambassade ou du consulat. Vous devrez également payer les frais d'administration.

Il est important de savoir que tout dossier incomplet est systématiquement rejeté. Donc pensez à bien fournir tous les documents demandés.

Concernant l'obtention du visa long séjour, le temps d'attente varie d'un pays à l'autre. Il est donc essentiel de faire la demande au moins 2 mois avant votre arrivée afin d'anticiper les délais et tout problème que vous pourriez rencontrer.

Une fois votre demande acceptée, un autocollant sera collé sur votre passeport prouvant que vous avez obtenu un visa. Dans le cas d'un refus, vous pouvez contester la décision (refus de visa) à la Commission des Recours (cf. adresse ci-dessous), mais vous devez également présenter une nouvelle demande de visa.

Commission des Recours contre les décisions de Refus de visa

BP 83609 44036 Nantes Cedex 01

Une fois en France :

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France vous devez impérativement valider votre visa de long séjour (visa étudiant).

La démarche est à présent totalement dématérialisée. Pour entamer la procédure de validation de votre visa, rendez vous sur le portail suivant: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

GASTRONOMICOM vous accompagnera dans toutes ces étapes.

Nous vous recommandons de contacter Campus France pour toute information complémentaire :

<https://www.campusfrance.org>



GASTRONOMICOM Académie internationale de gastronomie

8, rue des Moulins à huile

34300 Agde | France

T : +33 4 67 32 15 07

olivier@gastronomicom.fr